# **QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?**





## **ZONE DE DISTRIBUTION : MALBOSC**

Conclusion sanitaire

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement en 2024. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par lous.

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

#### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE DE MALBOSC. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 9 personnes sur 1 commune (SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES TERRES SOLIDAIRES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT SAUVEUR CAMPRIEU » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Absence exigée.

B Qualité satisfaisante

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 80 %

Valeur maxi : 4 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

#### **NITRATES**

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

## Α

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 1,5 mg/L

Valeur maxi : 1,6 mg/L

## PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

# Nombre de prélèvements : **1**

Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 296

Valeur maxi: 0 microgramme/L

Très bonne qualité

#### TUBBIDITÉ

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

### A Très bonne qualité

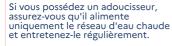
orésence de matières en nentaire est 2 NFU au également respecter un Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,18 NFU

## Quelques conseils



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

# ADOUCISSEUR





Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

#### Eau douce

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,16 °f Valeur maxi : 1,24 °f

#### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **09/07/2025** 

UDI 030000718

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Occitanie - Délégation Départementale du Gard - 6 - rue du Mail - 30906 NIMES Cedex 2